

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Séverine Evéquo et consorts -
L'agriculture urbaine, une passerelle entre la ville et la campagne, une passerelle avec le futur !
(18_POS_056)**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 12 février 2021, de 8h à 9h15, en visioconférence.

Elle était composée de Mesdames Séverine Evéquo, Sylvie Pittet Blanchette, Graziella Schaller, ainsi que de Messieurs Grégory Devaud, Philippe Jobin, Yves Paccaud, Daniel Ruch, Éric Sonnay et Jean-François Thuillard, confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également participé à la séance, Messieurs Philippe Leuba (chef du Département de l'économie, l'innovation et du sport – DEIS) et Jacques Henchoz (chef de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires – DGAV).

Madame Sophie Métraux a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour rappel, le postulat avait été renvoyé partiellement au Conseil d'État (abandon du point 3 qui portait sur le renfort du secteur primaire en lien avec l'évolution de l'économie et de ses nouvelles opportunités numériques).

Le texte du Conseil d'État dresse un état de lieux des mesures, outils et démarches en lien avec l'agriculture urbaine, voire périurbaine. En effet, définir clairement ce qui est entendu par « agriculture en milieu urbain » s'avère difficile. S'agit-il strictement du milieu urbain au sens de la loi sur l'aménagement du territoire ou s'agit-il d'un milieu urbain et périurbain ce qui représente alors une grosse partie du territoire suisse ? Les situations sont très différentes selon le point de vue choisi.

3. POSITION DE LA POSTULANTE

Madame la Postulante se réjouit de la réponse du Conseil d'État, complète et documentée. Les références sont bonnes et présentent un état des lieux instructif.

Par rapport à la discussion de prise en considération du postulat, une évolution favorable du Conseil d'État à la thématique de l'agriculture urbaine est palpable ; le Gouvernement semble considérer cette thématique dans ses diverses caractéristiques.

Le rôle du Canton est d'accompagner les démarches en matière d'agriculture urbaine, ce qu'il semble faire, car de nombreux outils comme la plateforme Star'Terre sont en place.

En outre, bien que lors de la prise en considération du postulat la demande relative aux opportunités numériques ait été supprimée, la notion de numérique a tout de même été considérée dans la réponse du Conseil d'État.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Le rapport offre une vision globale et une ouverture générale entre agriculture urbaine et agriculture au sens large. Le texte relève que les agricultrices et agriculteurs ainsi que les instances professionnelles ont déjà fait un travail important. Le rapport répond à satisfaction aux demandes du postulat, selon un commissaire.

5. EXAMEN DU RAPPORT POINT PAR POINT

Introduction

Selon la réponse du Conseil d'État « *Se questionner et conseiller l'orientation de ces exploitations périurbaines pour saisir l'opportunité d'être proche, ou dans la ville, apparaît une nécessité pour assurer leur maintien* ». Dès lors, dans un milieu urbain qui évolue, il s'agit de maintenir les parcelles agricoles ou de dédier des parcelles qui se prêtent à cette activité. La logique de l'aménagement du territoire doit intégrer la question de l'agriculture urbaine/périurbaine au sens large. Il importe d'agir en amont de la planification. Pour ce faire, la Stratégie agricole régionale (SAR) est un outil très intéressant permettant de planifier et d'adapter la stratégie agricole au niveau régional, estime Mme la Postulante. On pourrait imaginer que les SAR puissent se développer dans une logique périurbaine et englober les contours des villes, ainsi qu'indiquer les liens ou les similitudes entre les différentes régions et les outils qui seraient nécessaires dans ces zones.

Certes, comme le mentionne le texte du Conseil d'État « *La DGAV n'a de légitimité que pour traiter les dossiers d'agriculture urbaine issus de la profession agricole, soit ceux proposés par des agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires au sein du milieu urbain ou périurbain à des fins commerciales et professionnelles et soumis à la loi sur l'agriculture (LAg)* ». Toutefois, par les mandats avec le monde associatif, les projets de vulgarisation agricoles, etc., il doit être possible de soutenir des projets qui sont à l'interface. Ceci est nécessaire, car laisser des projets sans soutien fait courir le risque que se mettent en place des choses qui ne sont pas désirables.

Développement de politiques agricoles urbaines et périurbaines

Une définition arrêtée de la zone périurbaine serait souhaitable, toujours selon Mme la Postulante. Cela permettrait d'affiner voire de cartographier les endroits où existent des opportunités d'agriculture urbaine/périurbaine.

Un aménagement du territoire bien pensé est essentiel, en relevant la publication mentionnée dans la réponse : « *l'agriculture urbaine, un fondement dans le projet de territoire* ». Les initiatives au niveau local permettent d'interroger le cadre fédéral, voire international. Lorsqu'il est question de politique agricole, la Suisse s'inscrit dans un ensemble large, mais on perd de vue la petite initiative qui crée du sens dans le quotidien. Actuellement, les plans d'affectation communaux sont en révision. Dans ce cadre, il y aurait la possibilité d'évaluer quelles zones dans les communes sont une opportunité pour de l'agriculture urbaine, comment les articuler avec des zones fortes en biodiversité ou intéressantes pour le paysage, et quelles synergies développer. Les micro-fermes connaissent un essor marqué auprès de la population qui souhaite revenir à la terre, se former pour reprendre une activité autre que dans le secteur tertiaire. Il faut penser ces fermes urbaines dans les planifications du territoire et réfléchir aussi aux infrastructures de transformation de produits agricoles utiles à l'échelle d'une ville, à l'instar de la Maison de l'alimentation du territoire de Genève – MA-Terre qui se veut un lieu de sensibilisation, d'échanges et de coopération sur l'agriculture genevoise et l'alimentation et qui comporte, entre autres, une cuisine communautaire pour permettre aux gens de travailler les produits locaux, de faire des conserves, etc. La logique des cycles et flux de matières dans la ville (compost) est également un élément qui doit entrer dans la réflexion lors de l'aménagement du territoire. Il faut promouvoir un certain nombre de bonnes pratiques et en ce sens c'est le rôle du Canton d'accompagner les communes ou les agricultrices et agriculteurs qui le nécessitent.

L'existence de plusieurs possibilités portées par le Canton ou d'autres institutions (Prométerre, l'Union lémanique des Chambres d'agriculture, etc.) pour développer des politiques agricoles urbaines et périurbaines est une bonne chose, mais il faut éviter d'avoir pléthore d'instruments qui feraient doublon. Se renseigner sur l'existant avant de lancer un projet est la base des démarches à effectuer, selon un commissaire.

La brochure « *L'agriculture urbaine, une opportunité pour les politiques publiques, une nécessité pour les exploitations enclavées par la ville* » est très bien faite. Elle décrit nombre d'initiatives d'agriculture urbaine, avec leurs aspects positifs et négatifs. Une telle brochure pourrait être élargie sur le canton de Vaud en intégrant la perspective d'une mise en réseau de ces initiatives, complète Mme la Postulante en relevant le texte du Conseil d'État, « *l'agriculture urbaine est une réelle ambassadrice des produits régionaux* ». S'il convient de valoriser et privilégier les circuits de distribution courts, il est toutefois difficile, voire impossible de s'affranchir totalement de filières d'approvisionnement plus larges. En effet, les consommatrices et les consommateurs apprécient aussi les produits qui ne poussent pas dans nos contrées ou encore des produits transformés selon des savoir-faire traditionnels d'ailleurs. En outre, les gens n'ont pas toujours le temps de se rendre dans différents points de vente pour faire leurs courses ; les supermarchés sont alors privilégiés pour l'aspect pratique. Réfléchir à une logique d'approvisionnement plus large, dans certains points de distribution de produits locaux, de vente directe serait alors utile. Il conviendrait évidemment de définir la ou les zones d'approvisionnement, l'acheminement, etc. Ces réflexions pourraient par exemple être menées avec Star'Terre.

Plusieurs participant·e·s sont sceptiques, pour ne pas dire opposé·e·s à la possibilité de mettre à disposition des produits provenant de l'extérieur de l'exploitation sur les étals de ventes directes. En effet, il faut veiller à ne pas induire les consommatrices et consommateurs en erreur. Soit il s'agit de la production de proximité en circuit court, à savoir la production du domaine, soit il s'agit d'autre chose qui intègre des produits d'ailleurs, peut-être avec des provenances certifiées, mais il faut être clair. Verser dans une sorte d'agrobusiness industriel risquerait d'une part de péjorer la vision d'agriculture locale qui est défendue. D'autre part, la grande distribution serait défavorable à un tel fonctionnement. Certes, courir plusieurs échoppes décourage des consommatrices et consommateurs. Toutefois, Terre vaudoise à Lausanne a tenté d'augmenter le choix de produits à disposition dans son magasin ; sans succès, à tel point que la surface a été partiellement réaffectée à de la restauration.

Effectivement, il importe de ne pas induire les consommatrices et consommateurs en erreur, de ne pas faire d'amalgame entre produits d'ici ou d'ailleurs. Pour ce faire, une bonne connaissance des filières est essentielle. Le numérique y concourt, permettant de mieux sélectionner ce qui peut être mis sur les étals, de mieux informer les consommatrices et consommateurs qui souhaitent consommer du local, mais aussi avoir quelques produits, selon des filières claires, pour dépanner et éviter de passer par une grande surface, selon Mme la postulante qui souligne encore la plateforme Star'Terre, qui va au-delà de la demande de guichet cantonal formulée dans le postulat puisqu'elle est portée par 4 cantons (VD, GE, FR, VS). Le concept est extrêmement intéressant, pertinent et la plateforme semble performante. La postulante espère qu'elle sera pérennisée. Si aujourd'hui Star'Terre a suffisamment de moyens, il faudra toutefois veiller à ce que cela soit toujours le cas à l'avenir. Dès lors, la mettre en lien avec des actrices et acteurs qui pourraient financer des projets est important.

Une commissaire relève que le texte du Conseil d'État mentionne « *qu'une production végétale à des fins alimentaires, située au deuxième étage ou en deçà, n'est pas conseillée car fortement soumise à la pollution liée au trafic urbain* », souhaite savoir s'il est prouvé que les cultures sur les toits sont déconseillées, car la végétalisation des toitures voire des façades apporte tout de même de nombreux bénéfices (rétention des eaux, isolation, biodiversité, réduction de la température, etc.)

Il est répondu que la végétalisation du milieu urbain poursuit des objectifs divers. À dessein d'agir sur la température, de retenir les eaux de ruissellement, d'accroître la biodiversité, végétaliser en hauteur ne pose pas de problème. En revanche, s'il est question de nourrir la population, il est déconseillé de cultiver en hauteur dans certains endroits en raison de la pollution. La réponse est complétée que l'entretien de certaines végétations sur les toits nécessite des moyens polluants comme un hélicoptère, ce qui tempère les bénéfices environnementaux de ces plantations.

De surcroît, à des fins d'éducation, de liens entre les mondes agricoles et urbains, de mise en valeur de savoir-faire, l'agriculture urbaine est un moyen louable et utile. En revanche, l'agriculture urbaine et son potentiel en termes nourricier demeurent extrêmement marginaux à l'échelle de la production agricole suisse ; il ne s'agit pas d'une réelle solution en matière d'agriculture productrice. La population augmente, alors que les surfaces agricoles diminuent. Or, la permaculture, par exemple pratiquée sur le domaine de Rovéréaz, offre 40 à 50% de moins de rendement que l'agriculture traditionnelle.

En outre, les politiques publiques doivent être cohérentes et coordonnées, selon le Chef du Département. Favoriser la densification en milieu urbain se fait inévitablement au détriment de l'agriculture urbaine ; il faut fixer des priorités et opérer des choix en matière de politiques publiques. Il en va de même avec l'agriculture périurbaine (qui recouvre près de 90% du territoire cantonal) ; promouvoir une agriculture de proximité implique d'accepter les aménagements, les conséquences, à l'instar des porcheries. Il faut accepter que les impératifs de l'agriculture de proximité s'imposent à d'autres impératifs.

Guichet cantonal permettant de conseiller et guider les porteurs de projets

Lorsque de bonnes idées émergent, il est nécessaire que les personnes porteuses de projets sachent où s'adresser, d'une part pour s'informer (conditions-cadres, projets similaires ou connexes, etc.) et pour trouver accompagnement et conseils. Star'Terre répond tout à fait à ces attentes. Il s'agit d'une vraie avancée dont il faut faire la promotion.

Lien avec l'évolution de l'économie et de ses nouvelles opportunités numériques

En matière de formation, une évolution a lieu. L'école d'agriculture du Valais est surchargée de demandes de formation, car beaucoup de gens cherchent à faire des formations continues pour monter des fermes urbaines. Aussi bien les aspects numériques que les nouvelles pratiques agricoles sont à soutenir sur le plan de la formation. Imago pourrait envisager des logiques de cet ordre, propose Mme la Postulante. La charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses, signée en 2018 par l'Office fédéral de l'agriculture, est soulignée. Si le numérique offre de réelles opportunités en matière d'égalité des chances, de participation de toutes et tous, il importe de veiller à ce que cela ne laisse pas certaines et certains sur le côté, car cela nécessite des compétences et des contraintes diverses et importantes. Peut-être qu'un des rôles de l'État serait d'accompagner ces gens, afin que le numérique soit une réelle opportunité et non un découragement. Les données numériques des exploitations et les bases de données démontrent une évolution du métier. Il faut espérer que cette logique du numérique soit une aide à l'efficacité, au suivi, mais tout en restant en accord avec les valeurs terriennes, bref qu'il s'agisse d'une « smartagriculture ».

Plusieur·e·s commissaires soulignent que les agricultrices et agriculteurs maîtrisent parfaitement les outils informatiques. Le suivi de la production est efficace, par exemple, les productrices et producteurs de lait de Gruyère sont contrôlé·e·s tous les jours, l'eau des sources l'est chaque année, les produits vétérinaires utilisés sont répertoriés, il existe la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), etc. Il faut faire confiance aux professionnel·le·s.

Sachant l'importance de cultiver les liens entre le monde agricole et le monde urbain, un commissaire professionnel de la terre invite Mme la Postulante à venir passer une journée sur son exploitation ; l'invitation est acceptée avec plaisir.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'État à l'unanimité des membres présents.

Froideville, le 19 mars 2021

*Le rapporteur :
Jean-François Thuillard*